

A C ATELIER COMMUN

ETUDES ET REALISATIONS D'ARCHITECTURE SA
B. JUNOD - F. MICHAUD - G. PEDUTO
ARCHITECTES SIA DIPLOMES EPFL
CH - 1006 LAUSANNE - RUE DU SIMPLON 25
T 021 616 98 42 F 021 617 63 55 ac@ateliercommun.ch

REF	266	LE ROTILLON - LAUSANNE ILOT A
		Etude et réalisation
PHA	3	ETUDE DU PROJET
	.2	Projet de l'ouvrage
DOS		PROJET DEFINITIF
DOC	023	DESRIPTIF DU PROJET
VER	03	05 novembre 2013 / BJ

Le projet définitif a été élaboré en suivant le plan partiel d'affectation n° 673 de février 1994 et son règlement. Ce plan détermine les volumes et l'affectation des niveaux des bâtiments mais avant tout il privilégie la préservation des espaces publics préexistants, en particulier le réseau des rues et ruelles. Ce principe a été développé dans le présent projet de manière bien affirmée.





En effet, l'îlot A est traversé par une ruelle sans nom d'usage public, en forme de L, qui le subdivise en deux parties. Le prolongement de ce motif, sous forme de ruelles et d'escaliers privés mais d'accès public, aboutit à un schéma en croix qui permet de désengorger les niveaux intermédiaires de l'îlot en apportant en son centre de l'air et de la lumière. Il en résulte une superstructure de quatre volumes détachés qui surgissent du socle commun du rez-de-chaussée et qui relient un jeu de venelles, de passerelles, d'escaliers et d'ascenseurs extérieurs. Ces derniers desservent l'ensemble de l'îlot du sous-sol au cinquième étage et constituent de la sorte sa colonne vertébrale.



Le maître de l'ouvrage est la Fondation Crèche de Lausanne. Elle a choisi d'aménager une crèche-garderie pour 78 enfants au deuxième étage des quatre corps de bâtiment. Au cinquième étage des corps de bâtiment situés au nord, la toiture-terrasse constitue l'espace de récréation de la garderie.

Les niveaux supérieurs des quatre corps de bâtiment, à savoir les cinquième, quatrième et troisième étages, sont affectés au logement. Il s'agit de vingt appartements de une à trois pièces dont six duplex.

Le premier étage est, en fait, au rez-de-chaussée de la ruelle sans nom et le niveau au-dessous est au rez-de-chaussée de la rue du Flon. Ces niveaux sont affectés à des commerces, voire des bureaux, qui ne sont pas encore tous connus. Dans cette perspective, les espaces correspondants ont été structurés de manière ouverte et polyvalente.

Un sous-sol commun rassemble les locaux techniques, les caves et buanderies nécessaires aux logements, les dépôts pour les commerces et bureaux ainsi qu'un abri de protection civile de 42 places couvrant les besoins des îlots A et B' et servant de garage à vélos.

Au plan de la structure porteuse, en béton armé, l'îlot est cerné par un mur d'enceinte et de soutènement dont une certaine partie se prolonge jusqu'à la corniche pour réaliser une cage parasismique. A l'intérieur de l'enceinte, les dalles sont portées par des colonnes qui se prolongent jusqu'en attique pour en porter la toiture.

Le corps central de liaison des quatre corps de bâtiment est ouvert et réalisé en béton apparent. Le revêtement de sol des paliers et des passerelles est traité en asphalte coulé.

Au plan des toitures et des façades, les volumes sont emballés par une enveloppe isolante continue répondant au standard actuel, surfaces enterrées incluses. Les toitures, bien visibles depuis l'alentour, sont végétalisées. Les toitures-terrasses sont dallées, les toitures-ruelles pavées et les toitures-escaliers recouvertes de marches en granit à l'instar des espaces publics environnants. Les façades au rez-de-chaussée sont protégées par un carrelage de grès alternant avec les vitrines ; celles des étages et des attiques sont recouvertes d'un enduit. Les vitrages sont pour la plupart des portes-fenêtres à deux battants équipées de stores et de barrières. Tous les garde-corps, qu'ils sécurisent les portes-fenêtres, qu'ils cernent les toitures-terrasses ou qu'ils ferment la cage d'escalier centrale, ainsi que les portails d'accès, sont traités en tôle d'aluminium perforée offrant une certaine transparence. La coloration des façades a fait l'objet d'une étude confiée à Claude Augsburgers, artiste et coloriste. Les murs en béton qui bordent la ruelle sans nom et son prolongement sont le lieu d'une création artistique dont l'auteur est Nicolas Pahlisch, sculpteur.

La construction répond aux critères d'économie de l'énergie et du respect de l'environnement. Les locaux sont ventilés par un dispositif à double flux équipé de filtres et de récupérateurs de chaleur. Afin de ne pas affecter l'espace des logements, les canaux d'air frais et d'air vicié sont implantés au milieu de la ruelle sans nom privée. Les commerces et la crèche garderie sont équipés d'une installation de défense incendie sprinkler.

La gestion des eaux pluviales répond aux exigences du Service de l'assainissement de la Ville. L'eau de pluie recueillie par les toitures végétalisées, les toitures-terrasses et la toiture-ruelle est évacuée par les colonnes de chute dans un collecteur de rétention enterré qui peut également absorber l'eau provenant d'une fuite éventuelle du réseau de chauffage urbain.

Ce projet répond au plan partiel d'affectation par une mise en valeur de l'espace public et aux exigences des lois, normes, règlements et directives par une construction simple et de qualité.



Lausanne, le 05 novembre 2013
Blaise Ph. Junod, architecte SIA diplômé EPF